



Région
Hauts-de-France

LE PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération 2021.01136 en date du 2 juillet 2021 prenant acte de l'élection de Monsieur Xavier BERTRAND, en tant que Président du Conseil régional Hauts-de-France,

Vu la convention constitutive « modifiée » relative au groupement d'intérêt public du Centre régional de ressources pour les professionnels de l'orientation, emploi, formation - CARIF/OREF Hauts-de-France,

Vu l'arrêté n° 21006812 en date du 8 novembre 2021, désignant Monsieur Laurent RIGAUD, représentant du Président du Conseil régional et Président du GIP - C2RP,

Considérant les dispositions de l'article 8.2 de la convention constitutive précitée,

ARRETE m° 24004632

ARTICLE 1er

Monsieur Philippe BEAUCHAMPS est désigné comme représentant du Président du Conseil régional des Hauts-de-France au sein du Groupement d'Intérêt Public C2RP Hauts-de-France en vue d'assurer la présidence de l'assemblée générale dudit Groupement.

ARTICLE 2

Le présent arrêté abroge l'arrêté n°21006812 en date du 8 novembre 2021,

ARTICLE 3

Le présent arrêté sera exécutoire à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa notification à l'intéressé,

ARTICLE 4

Madame la Directrice générale des services et Monsieur le Payeur régional sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lille, le **24 JUIN 2024**



Xavier BERTRAND